

Omettons les crimes d'un caractère public qu'ils lui reprochent : 1. Le favoritisme systématique de ses créatures ; 2. Sa provocation continuelle de l'Italie à la guerre, à son profit, 3. ses persécutions atroces contre les Florentins par intérêt politique, 4. son excommunication de Laurent de Médicis, 5. sa mort violente causée par le chagrin de voir la guerre terminée entre le duc de Ferrare et les Vénitiens.

Mais comment un catholique peut-il ne pas sentir ses doigts se crispier sur la page protestante où il lit que ce grand pape eut deux fils, dont l'un, Jules II, pape lui-même, mit l'Italie à feu et à sang et commandait en personne ses armées.

Comment lire sans frémir ce que les protestants débitent des débauches de la Cour de Rome d'alors, spécialement du cardinal Pierre Riarios qu'ils disent mort d'excès à 28 ans, après avoir dépensé sous l'œil du pape, 200,000 écus en deux années de cardinalat ? Comment lire, sans horreur, ce qu'ils prétendent trouver dans le catholique Agrippa, de *Vanitate scientiarum*, t. II, ch. 64, p. 135, et que la décence ne permet pas de traduire du latin ? Il y affirme, en termes intraduisibles, que ce pape a établi un nouveau lieu de prostitution pour la noblesse et que les courtisanes paient, par chaque semaine, un jule au pape : "*Sixtus pontifex... habet duo beneficia... et tres pitanas in bordello, quæ reddunt, singulis hebdomadibus, julios viginti.* (Quæ étant pris, ici, pour le total des bénéfices.)

Mais comment un catholique lira-t-il jusqu'au bout cette infernale accusation protestante que ce pape reçut favorablement la requête de la famille du cardinal de Ste-Lucie, à ce qu'il leur fut permis, (faut-il achever), d'exercer l'acte de sodomie, durant les trois plus chauds mois de l'année ? Pour l'honneur de l'humanité, cette exécrable assertion est considérée inacceptable par les écrivains catholiques modernes.

Et l'on espère, après cet exemple entre mille, trouver un terrain de conciliation entre catholiques et protestants, protestants et catholiques ? Pour moi, comme Thompson dans l'affaire Guyhot : j'ai des doutes.

CANDIDE.

NOTA.—A plus tard, si l'on me le permet, une étude sur les prétextes édifiantes des réformés au sujet du trafic des indulgences.

BLASPHEME

Le hasard nous a placé sous les yeux, il y a quelques jours, au point le plus fréquenté de la grande nécropole de la Côte des Neiges, l'inscription suivante, clouée sur un poteau et surmontant un tronc de fer.